

**Loi de finances pour 2010**

**Quelles finances locales pour demain ?**

**Mardi 2 février 2010**

**Allocution d'ouverture de Jean-Pierre Balligand,**

**Député-maire de Vervins**

**Premier Vice-président de l'APVF**

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs les élus,

Mesdames, Messieurs les Directeurs généraux de services,

Mesdames, Messieurs les responsables financiers des collectivités locales,

Chers amis,

Je suis très heureux d'ouvrir cette journée aux côtés de Monsieur **Jean-Louis GIRODOT**, Président du Crédit mutuel Ile-de-France qui nous accueille ce matin dans ce superbe hémicycle, en sa qualité de partenaire de notre Association mais également de vice-président du Conseil économique et social d'Ile de France. Je tiens à le remercier pour l'intérêt et le soutien qu'apporte le Crédit mutuel à l'APVF et à ses travaux.

Mes remerciements iront également au conseil régional d'Ile de France et à son Président Jean-Paul Huchon qui a mis à notre disposition pour cette matinée de travail les locaux du Conseil régionale et pour le cocktail déjeunatoire qui suivra.

Je vous transmets les salutations du Président de l'APVF Martin Malvy et ses excuses de ne pas être présent à nos côtés aujourd'hui parce qu'il est retenu dans sa région Midi-Pyrénées. Il m'a chargé de souhaiter à toutes et à tous une excellente matinée de travail.

En octobre dernier, à l'issue de notre dernière journée d'étude consacrée à ce qui n'était alors que le projet de loi de finances pour 2010, nous étions convenus qu'un **second**

**rendez-vous s'imposerait, une fois la loi adoptée.** Promesse tenue aujourd'hui ! Je tiens à remercier tout particulièrement nos intervenants, qui nous permettrons, je l'espère, de mieux préparer notre budget 2010 et de mieux comprendre quel est le nouveau panier de ressources à la disposition des communes et de leurs intercommunalités.

Dans un premier temps, consacré à la présentation technique de la réforme, nous aurons le plaisir d'entendre trois experts de la question : tout d'abord **René Escalle**, consultant en finances locales, « un vieux routier » de nos journées finances locales, qui nous présentera l'évolution des dotations d'Etat affectées à nos collectivités, puis, sur la réforme de la taxe professionnelle, un duo composé de Madame **Marie-Christine Lepetit**, Directrice de la législation fiscale au ministère de l'Economie, de l'industrie et de l'emploi, que nous avons le plaisir d'accueillir pour la première fois dans le cadre d'une manifestation de l'APVF, et que je tiens tout particulièrement à remercier pour sa participation à nos travaux, et **Pierre Gauthier**, rédacteur en chef adjoint de Décision locale.

Le second temps de notre journée d'étude sera consacré au débat, en présence de **Marie-Pierre de la Gontrie**, première vice-présidente du Conseil régional d'Ile-de-France, **Marc Laffineur**, député-maire d'Avrillé, qui, au sein de la commission des Finances de l'Assemblée nationale, ont particulièrement suivi la réforme de la TP, au point d'être considérés comme deux de ses tout meilleurs connaisseurs, et **Michel**

**Sapin**, ancien ministre de l'économie et des finances, député-maire d'Argenton-sur-Creuse et vice-président de notre association.

Je ne sais si Didier Migaud pourra nous rejoindre en fin de matinée pour tirer les conclusions de nos travaux car il est retenu par une importante réunion du Comité des finances locales qui se réunit en même temps que nous. Nous verrons bien.

Après chacune de ces deux tables rondes, vous aurez évidemment la possibilité de poser vos questions et de vous exprimer très librement.

Avant de laisser la parole à nos invités, je voudrais vous dire en quelques mots ce que je crois être **le sentiment, très largement partagé**, des maires de petites villes. La suppression de la taxe professionnelle restera sans doute comme l'une des réformes les plus importantes, ne serait-ce qu'au vu des montants en cause, que nos finances locales ont connues : **30 milliards d'euros**, soit la moitié des recettes fiscales des collectivités locales, viennent d'être **remplacés par un nouveau panier de ressources**, en un seul texte de loi. Un tel changement génère nécessairement une forte inquiétude et de fortes interrogations chez les élus locaux qui **peinent à voir clair, dans l'épais brouillard des 130 pages et 1200 alinéas du texte de loi**.

Or, ce « brouillard », ce sentiment d'inquiétude et cette incertitude sur les conditions dans lesquelles s'exercera, demain, le pouvoir fiscal des collectivités, doivent être très

rapidement dissipés, par vous aujourd'hui, puis par le législateur en 2010, à l'occasion des « **clauses de revoyure** » incluses dans la loi de finances. Juin 2010. Décembre 2010. Décembre 2011. Autant de rendez-vous au cours desquels, nous dit-on, l'architecture qui vient d'être mise en place pourrait être à nouveau ajustée. Il faudra désormais **faire vite et faire clair car l'inquiétude des élus et l'incertitude sur nos marges de manœuvre futures risquent de conduire à un tarissement ou du moins à un ralentissement des projets d'investissement** de nos collectivités, qui, contrairement à ce qui est trop souvent colporté dans les médias, ne prennent pas de risques inconsidérés dans la gestion de leurs budgets et font preuve de rigueur financière.

A ce titre, je rappellerai seulement que les collectivités locales ne représentent que **11% de la dette publique française, alors même qu'elles assurent 73% de l'investissement public de ce pays**. Et l'on ne constate **aucune dérive** en la matière puisque cette part des collectivités locales dans la dette publique totale est stable depuis plus de cinq ans, avec même, en 2009, une tendance à se réduire. Comme l'indiquait l'an dernier le regretté Philippe Séguin, premier président de la Cour des comptes, à l'occasion de la présentation du rapport annuel sur la situation et les perspectives des finances publiques : « *il est difficile dans ces conditions de faire des collectivités locales un bouc émissaire* ». L'INSEE confirmait d'ailleurs en mars 2009 que « **la dégradation du besoin de financement des administrations publiques résulte principalement de celle des administrations centrales** ».

Le gouvernement, comme vous le savez a organisé la semaine dernière une **Conférence « des déficits »**. J'ai personnellement regretté que cette initiative soit l'occasion pour « le pouvoir central de stigmatiser la gestion publique locale, alors même que jamais, nous n'avons eu autant besoin de renouer un dialogue fructueux et pérenne entre l'Etat et les collectivités locales et de travailler tous ensemble à la relance de notre économie, car l'année écoulée a été très difficile.

Je souhaite à propos du procès en responsabilité sur les déficits publics faire quelques observations qui permettront de nourrir notre débat.

La première, c'est qu'à l'inverse de l'Etat, les collectivités locales ne présentent pas de déficit mais seulement un **besoin de financement** exclusivement dû aux investissements. En 2009, les collectivités ont investi environ 50 milliards d'euros, dont seulement 7 milliards financés par emprunt.

2<sup>e</sup>- J'ai le sentiment que la responsabilité fiscale des élus locaux est le plus sur moyen d'optimisation de la dépense publique locale. Je ne connais pour ma part aucun élu local qui procède à des hausses d'impôt pour le seul plaisir d'être impopulaire. Or, le système de remplacement de la TP va à l'encontre de cette responsabilisation, en diminuant notablement le pouvoir fiscal, notamment des régions et des départements qui seront désormais financés en majorité par des quasi dotations.

3<sup>e</sup>- Observation : lorsque nous parlons des finances locales, nous parlons des moyens qui nous permettent d'organiser les services à la population dans les multiples domaines d'intervention qui concernent la vie quotidienne de nos concitoyens. Toutes les atteintes portées à l'autonomie des collectivités, sont autant d'atteintes à la qualité de vie, aux actions de solidarité, à la formation, à la culture, dont les collectivités locales ont principalement la charge.

C'est un fait reconnu et incontournable nos collectivités ont joué un rôle irremplaçable d'amortisseur de la crise économique. Peut-on leur demander en permanence de dépenser moins, de réduire la voilure et de les solliciter encore et toujours plus dans le cadre du plan de relance économique. Il y a là véritablement une contradiction à résoudre.

Si les collectivités locales sont de bons gestionnaires, ce n'est pas seulement parce que les élus locaux sont attentifs à **l'efficience de toute dépense**, mais également parce que, rappelons-le, les collectivités locales ne **peuvent pas**, à la différence de l'Etat, emprunter pour financer un déficit de fonctionnement. Si le déficit de l'ensemble des administrations publiques s'apprête à passer de 3,4% du PIB en 2008 à plus de 8% du PIB en 2010, ce n'est donc pas à cause d'une dérive imputable aux collectivités !

Pour autant, les collectivités locales ne demeurent pas immobiles et partagent, dans leur immense majorité, le souhait formulé par la Cour des comptes dans son rapport annuel que la gestion publique soit toujours plus efficace et mieux adaptée. Ainsi, la mise en place « d'indicateurs d'efficacité, de coût et de suivi », « le partage des bonnes pratiques de contrôle de gestion », ou encore « l'élaboration par les grands services publics locaux de référentiels de coûts moyens rétrospectifs », tous ces **moyens intelligents envisagés par la Cour des comptes sont respectueux du principe de libre administration des collectivités territoriales** et sont accueillis avec intérêt par les élus locaux, même s'ils ne sont pas simples à mettre en place au niveau d'une petite ville.

Notre sujet du jour, parce qu'il concerne le premier investisseur public de ce pays, est donc crucial pour l'économie française et la relance de la croissance.

Or, pour qui décrypte la loi de finances pour 2010, quelques inquiétudes demeurent.

Du côté des **dotations**, pour la première fois cette année, la DGF augmentera de seulement 0,6%, soit deux fois moins que l'inflation prévisionnelle, fixée à 1,2%. Un tel choix aboutira, sur le plan individuel, à la réduction pure et simple des dotations versées à de nombreuses petites villes. Cela est un fait.

Parallèlement, la loi de finances, en remplaçant la TP par de nouveaux impôts dont la collectivité ne vote pas toujours le taux, réduit incontestablement, si ce n'est l'autonomie

financière de nos collectivités territoriales au sens constitutionnel, du moins l'autonomie **fiscale**, condition de notre indépendance et donc de notre responsabilité politique devant l'électeur.

Enfin, et je sais que cette préoccupation est largement partagée dans la salle aujourd'hui, je souhaiterais que soient intégrées à notre réflexion **les conséquences de la suppression de la TP sur les ménages**, dont la consommation est pourtant au fondement d'une éventuelle reprise de l'économie. Ne risque-t-on pas de voir les ménages contribuer, davantage qu'auparavant, au financement des services publics locaux, sauf à réduire le financement de ces services ?

Voici, en quelques mots, Mesdames et Messieurs, les interrogations que je voulais exprimer devant vous en introduction.

Je souhaite également que nous soyons prospectifs. Quelles finances locales pour demain ? Quelles marges de manœuvre possible alors que Bruxelles rappelle l'Etat à réduire ses déficits d'ici 2013, quelle autonomie financière ? quelle politique de péréquation ? C'est un sujet dont on ne parle pas assez alors que les distorsions de richesse s'aggravent entre territoire.

Dans les mois qui viennent, sur ces sujets mais également dans le cadre de la réforme territoriale en cours d'examen au Parlement, l'APVF sera, bien entendu, comme toujours, aux côtés des maires de petites villes, pour les représenter, les informer, les

défendre et intervenir dans le débat public comme force de propositions, dans un esprit pluraliste dont la composition de notre Bureau est garante.

Au nombre des rendez-vous qui jalonnent cette année 2010, j'appelle tout particulièrement votre attention sur les **XIII<sup>e</sup> Assises des petites villes et de la décentralisation**, qui auront lieu, cette année à Joigny, dans l'Yonne, les 27 et 28 mai prochains, sur le thème : « *Décentralisation, Démocratie locale, Développement durable : les défis de demain* ». Vous y êtes, toutes et tous, cordialement invités. Notre Association sera la **première association d'élus** à tenir son congrès cette année et je ne doute pas que, grâce à vous, ce rendez-vous soit l'occasion de porter haut la voix de nos petites villes, qui restent, contre vents et marées, les garantes d'un aménagement équilibré de nos territoires.

Je vous souhaite une excellente journée de travail à toutes et à tous.